



5 idées reçues sur les énergies renouvelables

Paris, 23 juillet 2019 – Solaire, hydraulique, thermique... les énergies renouvelables sont depuis quelques années déjà au centre de l'attention et des débats. Leurs productions et consommation ne cessent d'augmenter, ce qui illustre un engouement de plus en plus important des particuliers pour ces énergies alternatives. Cependant, parallèlement à cette évolution, de nombreuses informations erronées circulent et il est souvent difficile de démêler le vrai du faux. [ilek](#), le fournisseur d'énergies vertes et renouvelables met un terme à cinq idées reçues.

1. Une électricité verte est forcément une électricité issue d'énergies renouvelables

Malgré leur promesse commerciale, la plupart des offres d'électricité verte ne garantissent pas au client une énergie d'origine renouvelable. En effet, la grande majorité des fournisseurs proposant une offre verte souscrivent au mécanisme de l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh), qui permet d'acheter une partie de la production nucléaire des centrales françaises à un prix bien inférieur à celui du marché. Ces derniers achètent ensuite des certificats de garantie d'origine auprès des producteurs d'énergies renouvelables, qui vont leur permettre de commercialiser leur offre comme étant de l'électricité « verte ». Pour se renseigner sur la provenance de son électricité, Greenpeace a passé au peigne fin 19 fournisseurs pour déterminer les prestataires « vraiment verts ».

2. L'énergie renouvelable serait plus chère

Bien souvent, l'un des premiers facteurs d'hésitation en ce qui concerne les énergies renouvelables est celui du prix. Pourtant les installations, certes coûteuses au départ, sont vite amorties et il n'y a par la suite pas besoin d'acheter de combustible puisque les éléments font le travail ! Une réduction des coûts qui se ressent ensuite sur la facture puisque selon l'Irena, les prix des énergies renouvelables [ont baissé de plus de 10 % en un an](#). Une baisse atteignant les 26 % pour l'énergie solaire.

3. Les énergies renouvelables ne couvrent qu'une toute petite partie de la consommation française

Dans un pays historiquement champion du nucléaire et très grand importateur d'énergie fossile, difficile d'imaginer que les énergies vertes représentent une part significative de la consommation quotidienne des Français. Et pourtant, dans le cas de l'électricité par exemple, en 11 ans la part de la consommation française couverte par la production à base d'énergie renouvelable est passée de [13,4 % à 22,7 %](#). Au total la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brut d'énergie en France représente [plus de 25 %](#).

4. Les méthaniseurs rejettent du CO2 et sentent le soufre



Il est souvent reproché au biométhane de rejeter du gaz dans l'atmosphère. Au contraire, chaque mètre cube de méthane renouvelable produit évite le rejet dans l'atmosphère de [2,3 kg de CO2](#). En se décomposant, les déchets agricoles dégagent du méthane qui, à la suite d'un procédé biologique et naturel, conduit à la formation de biogaz. Le processus se déroulant à l'intérieur d'une cuve étanche, il ne dégage aucune odeur. Une partie du soufre total est apportée par l'ajout réglementé de tétrahydrothiophène (qui donne son odeur au gaz du réseau).

5. Le France est en retard sur les moyens de production d'énergie renouvelable

Les pays du Nord font souvent figure d'exemple pour leur système éducatif ou leur engagement en faveur de la protection de l'environnement. Pourtant la France est le [deuxième producteur](#) d'énergies renouvelables de l'Union Européenne. Le parc d'énergies renouvelables représente ainsi [38,5 % des installations électriques françaises](#) (dont 12,4 % d'installation hydraulique).